



À l'attention de Mme MINARD

**ADIM**

106 Quai de Boulogne, 59 035 Roubaix

**PRE-DIAGNOSTIC PRODUITS – EQUIPEMENTS –  
MATERIAUX – DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION**



Nom du site

ANAIK La Pilaterie

Rapport N°

R2308ADIM16V0

Date de repérage

15/11/2023

Date de rendu

15/11/2023

	ANAIK La Pilaterie - ADIM	Diagnostic PEMD
---	---------------------------	-----------------

## DONNEES GENEREALES

DESIGNATION DU MAITRE D'OUVRAGE	
<b>Dénomination :</b>	ADIM
<b>Adresse :</b>	106 Quai de Boulogne, 59 035 Roubaix
<b>Nom Interlocuteur :</b>	Gabrielle MINARD

DESIGNATION DE L'AUDITEUR DECHETS			
<b>Dénomination :</b>	DEC <sup>2</sup>	<b>Adresse :</b>	
<b>Auditeur 1 :</b>	19 rue de l'Epau – 59 230 Sars-et-Rosières		
Nom : DELSARTE Prénom : Damien	<b>Numéro SIRET :</b>	517 635 603 000 15	
<b>Auditeur 2 :</b>	<b>Attestation d'assurance :</b>		
Nom : DETOLLENAERE Prénom : Tom	Assurance AXA – Pack Green Contrat N° 538 699 13 04		

DESIGNATION DES BATIMENTS			
<b>Département :</b>	Nord	<b>Adresse :</b>	Rue de la Censé Villeneuve d'Ascq
<b>Commune :</b>	Villeneuve d'Ascq	<b>Références Parcellaires :</b>	LE 187
<b>Date de repérage</b>	<b>Date de rendu</b>	<b>Rédaction</b>	<b>Vérification</b>
03/11/2023	15/11/2023	Tom DETOLLENAERE	Damien DELSARTE

## TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	2
Lexique .....	3
Table des tableaux.....	3
Table des figures.....	3
Préambule .....	4
1 Contexte .....	5
1.1 Cadre règlementaire .....	5
1.2 Objet de la mission et limites de prestations.....	6
2 Description du site.....	7
2.1 Présentation générale de l’opération .....	7
2.2 Présentation du programme .....	11
2.3 Limites .....	12
3 Méthodologie .....	13
3.1 Études documentaires et in Situ .....	13
3.2 Intégration de l’Économie circulaire .....	13
4 Données d’entrée.....	15
4.1 Plans .....	15
4.2 Diagnostics amiante .....	15
4.3 Diagnostics plomb .....	15
5 Réemploi.....	16
6 Dechets.....	17
6.1 Nature et quantitatif et PEMD .....	17
7 Localisation des filières .....	19
8 Annexes .....	21
8.1 Reportage photographique.....	21
8.2 Grille d’inventaire.....	26
8.2.1 Structure .....	26
8.2.2 Second Œuvre.....	27
8.2.3 Réseaux.....	29
8.2.4 Déchets résiduels.....	30
8.2.5 Déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE) .....	31

## LEXIQUE

---

**DI** : Déchets Inertes

**DND** : Déchets Non Dangereux

**DD** : Déchets Dangereux

**ISDI** : Installation de Stockage de Déchets Inertes

**ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

**ISDD** : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

**PEMD** : Produit – Équipement - Matériaux - Déchet

## TABLE DES TABLEAUX

---

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DU BATIMENT .....	11
TABLEAU 2 : LIMITES .....	12
TABLEAU 3 : SYNTHESE .....	17
TABLEAU 4 : ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LE LA STRUCTURE .....	26
TABLEAU 5 : ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LE SECOND ŒUVRE .....	27
TABLEAU 6 : ÉLÉMENTS CONSTITUANTS LES RESEAUX .....	29
TABLEAU 7 : LISTE DES DECHETS RESIDUELS .....	30
TABLEAU 8 : LISTE DES DEEE .....	31

## TABLE DES FIGURES

---

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE .....	7
FIGURE 2 : PLAN CADASTRALE.....	8
FIGURE 3 : SCHEMA EXPLICATIF DE LA METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC PEMD .....	13
FIGURE 4 : SCHEMA DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE (ADEME).....	14
FIGURE 5 : HIERARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DECHETS.....	14
FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE FILIERES .....	19

## PREAMBULE

---

Une démolition de bâtiment, au sens de l'article R. 111-43, est une opération consistant à détruire au moins une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment. Cette démolition doit être accompagnée d'un diagnostic PEMD, anciennement diagnostic déchet.

Le diagnostic PEMD (Produit- Équipements - Matériaux - Déchets) est un outil de planification et gestion des matériaux générés lors d'une démolition ou d'une réhabilitation significative. Celui-ci entre en vigueur pour les demandes d'urbanisme postérieures au 1er janvier 2022.

Ce diagnostic a pour but de favoriser les filières de réemploi des matériaux, dans une logique d'économie circulaire, et au plus proche du lieu du chantier. Ce diagnostic sera alors réalisé en amont du dépôt de la demande de permis de démolir si l'opération y est soumise et préalablement à l'acceptation des devis ou à la passation des marchés relatifs aux travaux de démolition dans les autres cas.

Le diagnostic PEMD fournira ainsi, selon l'article R. 111-45, la nature, la quantité, l'état de tous les matériaux constitutifs des bâtiments mais aussi des produits et équipements résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments.

En fournissant de telles informations, le diagnostic PEMD a pour but de proposer des solutions de gestion adéquates à chaque matériau en y intégrant l'économie circulaire avec leur réemploi, réutilisation, revalorisation, , recyclage. Le but ultime du diagnostic PEMD sera alors d'améliorer l'impact carbone d'une opération de démolition ou de réhabilitation, de favoriser la dynamique sociale et solidaire avec de nombreux repreneurs de produits du réemploi, et sauvegarder notre environnement.

## 1 CONTEXTE

---

### 1.1 Cadre réglementaire

Selon l'**article 51 de la loi AGEC<sup>1</sup>** de 2020, « lors de travaux de démolition ou réhabilitation significative de bâtiments, le maître d'ouvrage est tenu de réaliser un diagnostic relatif à la gestion des produits matériaux et déchets issus de ces travaux ». D'après cet article, le diagnostic PEMD comprend ainsi des orientations visant à assurer la traçabilité des produits, équipements, matériaux et déchets générés par l'opération, en vue de les réintégrer sur le marché (réemploi, recyclage, etc.). En cas d'impossibilité de réemploi ou de valorisation, le diagnostic précise également les modalités d'élimination des déchets.

D'après les **décrets d'application n° 2021-821 et 822 paru le 25 juin 2021**, le diagnostic PEMD s'applique sur des opérations de démolitions de plus de 1000 m<sup>2</sup> (surfaces cumulées) et de rénovation significative<sup>2</sup>. De plus, d'après l'article R. 111-48, « Préalablement à l'acceptation des devis ou à la passation des marchés relatifs aux travaux de démolition ou de rénovation significative, le maître d'ouvrage transmet ce diagnostic aux personnes physiques ou morales susceptibles de concevoir ou de réaliser ces travaux ».

Ce même décret mentionne par la même occasion, les informations contenues dans le diagnostic PEMD, à savoir :

- localisation ;
- estimation de la nature et de la quantité des produits, équipements, matériaux des PEMD
- estimation de l'état de conservation des matériaux ;
- indications sur les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi ;
- indications sur les précautions de dépose, de stockage et de transport de ces PEMD ;
- indications sur les conditions techniques et économiques pour parvenir au réemploi des PEMD ;
- indications des filières de gestion et de valorisation des déchets issus de la démolition ou de la réhabilitation à défaut de réemploi.

Pour finir, d'après l'article R. 111-49, à la suite des travaux et du diagnostic PEMD le maître d'ouvrage est tenu de dresser un formulaire de récolement précisant la destination effective des PEMD (réemploi, valorisation, etc...). Les tableaux retrouvés sur le formulaire de recellement sont disponibles dans la suite du rapport.

---

<sup>1</sup> LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

<sup>2</sup> Art. R. 111-44 du Code de la construction et de l'habitation : opération de destruction d'une partie majoritaire de la structure d'un bâtiment et/ ou rénovation consistant à détruire ou remplacer au moins deux des éléments de second œuvre.

## 1.2 Objet de la mission et limites de prestations

L'objectif est multiple : étendre le périmètre de l'ancien diagnostic déchets à d'autres types d'opérations, améliorer la qualité des informations sur les filières de valorisation existantes, mettre en avant le potentiel de réemploi des matériaux issus de la déconstruction, et renforcer le suivi de la réglementation et de la remontée des données issues de ces diagnostics via la plateforme numérique CSTB.

Le diagnostic PEMD représente le premier maillon de la chaîne de gestion des PEMD sur une opération et deviendra l'outil de planification sur votre chantier.

<b>DIAGNOSTIC PEMD</b>	Diagnostic réglementaire portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments. Le maître d'ouvrage doit obligatoirement faire réaliser ce diagnostic pour ces opérations portant sur des bâtiments dont la surface cumulée de plancher de l'ensemble est supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> ou si au moins un bâtiment concerné a accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et a été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R. 4411-6 du Code du travail. Pour plus d'informations, voir le décret n° 2021-821 et n°2021-822 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments. Ce diagnostic est une évolution du diagnostic anciennement appelé « diagnostic déchets avant démolition ».	Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments du Code de l'environnement
<b>DIAGNOSTIQUEUR PEMD</b>	Le diagnostiqueur produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD) est une personne physique ou morale indépendante et habilitée qui réalise un diagnostic des PEMD issus d'une opération de déconstruction ou de rénovation. Il doit justifier de compétences en matière de prévention et de gestion des déchets et/ou de techniques du bâtiment et/ou d'économie de la construction (voir article D.111-47 du décret n°2021-822 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets).	Proposition de définition par le CSTB

En complément de ce rapport et dans l'optique de valoriser les ressources d'un chantier, cette première étape permettra de poursuivre la démarche avec un diagnostic ressources, contenu différent du présent rapport et pourra nécessiter une organisation du chantier qui pourra s'organiser autour d'un AMO réemploi.

Le diagnostic PEMD vient en complément des diagnostics techniques obligatoires.

## 2 DESCRIPTION DU SITE

### 2.1 Présentation générale de l'opération

La Société ADIM procède à des opérations immobilières et foncières sur son patrimoine.

À ce titre, il est prévu une opération de déconstruction située sur le site rue de la Censé à Villeneuve d'Ascq (59). Cette opération nécessite la réalisation d'un diagnostic PEMD reposant sur un repérage exhaustif des Produits, Équipements, Matériaux et Déchets présents sur site et issus du futur démantèlement.

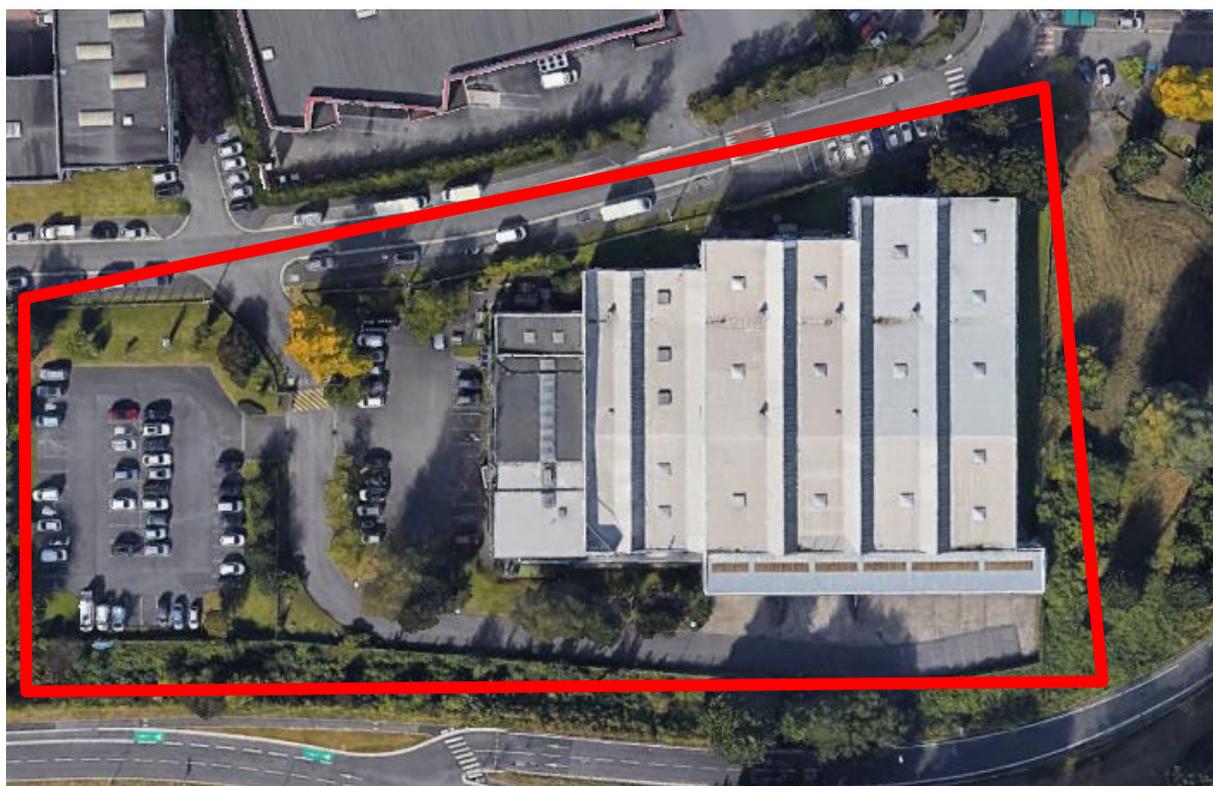


Figure 1 : Localisation du site



Zone	Niveau(x)	Parcelle	Surface parcelles	Surface plancher	Hauteur maximale	Longueur maximale	Largeur maximale (m)	Type de bâtiment	Année de construction	
La Pilaterie	1	LE 187	12 300 m <sup>2</sup>	4 300 m <sup>2</sup>	10,95 m	85 m	60 m	Industriel	1976	
					<b>Système constructif</b>					
							<b>Désignation</b>	<b>Hypothèses</b>		
					<b>Fondations</b>		Béton			
					<b>Murs</b>		Bardage métallique			
					<b>Plancher</b>		Béton		<b>Épaisseur</b>	Environ 0,15 m
					<b>Charpente</b>		Métaux			
					<b>Couverture étanchéité</b>		Membrane bitumineuse (extension Sud seulement)			
					<b>Cloisonnement</b>		Plaques de plâtre / bois		<b>Épaisseur</b>	Environ 0,15 m
					<b>Menuiserie</b>		PVC / Aluminium			
<b>Isolations</b>		Laine de verre								
<b>État des lieux du bâtiment</b>										
<b>Présence d'occupants</b>	OUI		<b>Présence de déchets résiduels</b>	OUI		<b>Réseau sous tension</b>	OUI			
	NON			NON			NON			
<b>Vide sanitaire accessible</b>	OUI		<b>Combles accessibles et visitables</b>	OUI		<b>Toiture accessibles et visitables</b>	OUI			
	NON			NON			NON			
	SANS OBJET			SANS OBJET			SANS OBJET			
<b>Installations et Équipements spécifiques</b>										
<b>Ascenseur</b>	OUI		NON		<b>Cuves enterrées</b>	OUI		NON		
<b>Chaufferie</b>	OUI		NON		<b>Fosse septique</b>	OUI		NON		

		ANAIK La Pilaterie - ADIM		Diagnostic PEMD	
<b>Sprinkler</b>	OUI	NON	<b>Fosse entretien véhicule</b>	OUI	NON
<b>Clapets et porte couvre-feu</b>	OUI	NON	<b>Groupe clim et froid</b>	OUI	NON

**Tableau 1 : Caractéristiques du bâtiment**

## 2.2 Présentation du programme

Sont compris dans le périmètre de l'inventaire :

- les éléments du gros œuvre :
  - élévations ;
  - charpente ;
  - structure ;
  - couverture ;
  - plancher.
- les éléments du second œuvre :
  - huisseries ;
  - murs et cloisons non porteuses ;
  - faux plafond et revêtement de plafond plâtre ;
  - isolants ;
  - revêtements de sols (textile, moquette, ...) et de murs (faïence, ...) ;
  - les réseaux de distributions de fluides ;
  - les réseaux de chauffage et ventilations ;
  - les réseaux et équipements sanitaires ;
  - les réseaux et équipements électriques ;
  - les réseaux et équipements de sécurité incendie ;
  - les réseaux EU/EP/EV ;
  - les déchets en vrac sur l'ensemble du site.

Sont exclus du périmètre de l'inventaire :

- les aménagements extérieurs ;
- les fondations ;
- les réseaux enterrés.

	ANAIK La Pilaterie - ADIM	Diagnostic PEMD
---	---------------------------	-----------------

## 2.3 Limites

	Inclus	Exclus
<i>Partie visible de l'opération au-dessus du niveau naturel</i>	X	
<i>Niveau de sous-sol</i>		X
<i>Les équipements résiduels, non constitutifs du bâtiment</i>	X	
<i>Le mobilier</i>	X	
<i>Les fondations, massifs enterrés, radiers ou remblais</i>	X	
<i>Cuves et canalisations enterrées</i>		X
<i>Les aménagements extérieurs : végétation</i>		X
<i>Les aménagements extérieurs : clôture</i>		X
<i>Les aménagements extérieurs : VRD</i>		X
<i>Les déchets extérieurs aux abords des bâtiments</i>		X
<i>Les réseaux divers enterrés</i>		X

Tableau 2 : Limites

### 3 METHODOLOGIE

#### 3.1 Études documentaires et in Situ



Figure 3 : Schéma explicatif de la méthodologie du diagnostic PEMD

#### 3.2 Intégration de l'Économie circulaire

Le diagnostic PEMD identifie et présente les produits matériaux et équipements issus d'une opération de démolition/réhabilitation dans le but de les valoriser. Cette valorisation s'appuie notamment sur le principe de l'économie circulaire. Selon l'ADEME, l'économie circulaire vise à changer le modèle économique dit linéaire actuel, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental.

Dans son ouvrage de 2018 nommé « l'économie circulaire dans le BTP », l'ADEME explique ainsi l'importance d'une telle économie. « La prévention et le recyclage des déchets du BTP sont au cœur des priorités de la politique européenne et nationale au travers notamment des objectifs fixés par la Directive-cadre Déchets 2008/98/CE, le Paquet Économie Circulaire 2015 de la CE, le Programme National Prévention 2014-2020 et la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015. »

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



Figure 4 : Schéma de l'économie circulaire (ADEME)

DEC<sup>2</sup> met en évidence à travers ce rapport, l'ensemble des PME présents et les filières d'économie circulaire possibles pour ce projet de déconstruction-reconstruction en suivant la hiérarchie des modes de traitement :



Figure 5 : Hiérarchie des modes de traitement des déchets

Alors que la valorisation des déchets métalliques est intégrée pour des raisons économiques, les autres déchets non dangereux (bois, plâtre, isolant, plastique, etc...) sont encore trop souvent collectés dans une benne en mélange. Pourtant, de nouvelles alternatives se développent.

Cet inventaire sera la première étape et permettra à la société de démolition d'anticiper la partie opérationnelle en intégrant les exigences de réemploi possibles. La liste des filières reste générique et doit être adaptée pour chaque famille de déchets. Pour les catégories de déchets définis, un tri et des contenants adaptés sont indispensables pour la bonne exécution des travaux.

## 4 DONNEES D'ENTREE

---

### 4.1 Plans

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic PEMD, les plans suivants ont été joints :

- plan des élévations (au 1/100<sup>ème</sup>) relatif au DOE de juin 2007 ;
- plan des façades (au 1/100<sup>ème</sup>) relatif au DOE de juin 2007 ;
- plan de démolition du RDC (au 1/100<sup>ème</sup>) relatif au dossier APS de septembre 2015 ;
- plan du RDC (au 1/200<sup>ème</sup>) non daté ;
- plan des coupes (au 1/100<sup>ème</sup>) non daté ;
- plan topographique de la parcelle (au 1/200<sup>ème</sup>) non daté ;
- plan du RDC et des aménagements extérieurs (au 1/200<sup>ème</sup>) datant de juin 2006 ;
- plan du gros œuvre étendu (au 1/100<sup>ème</sup>) datant de juin 2006.

### 4.2 Diagnostics amiante

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic PEMD, un repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante a été réalisé. On note la transmission « **Rapport de mission de repérage, DTA – Rapport amiante du 19 février 2015** ».

Il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

### 4.3 Diagnostics plomb

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic PEMD, aucun rapport relatif au diagnostic plomb n'a été transmis.

## 5 REEMPLOI

Le CSTB se positionne durablement sur la promotion des sujets d'économie circulaire et souhaite faire de ce projet un modèle de réussite environnementale en orientant au maximum le diagnostic PEMD vers la dépose sélective des Produits, Équipements, Matériaux et Déchets afin d'éviter le gaspillage et gérer la fin de vie des gisements présents sur le chantier.

En conséquence, un nombre de gisement a été identifié en vue d'un réemploi sur site et hors site. Ces débouchés potentielles pourront amener une réflexion sur la volonté de poursuivre la mission avec une AMO réemploi durant la phase travaux.

La dimension de la temporalité sera à prendre en compte et peut être délicate à gérer en fonction des attentes et des opportunités.

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	Photo	QUANTITE			DESCRIPTION		METHODOLOGIE DE REEMPLOI			DESCRIPTION			
				niveau 0	Total	Unité	Etat de conservation	Type d'assemblage	Dépose	Stockage	Transport		poids (t)	matériaux	typologie
RE01	chemin de câbles	ADIM	47 48	-	-	-	Bon	-	-	-	-	0,8	Métaux	Mono matériau	

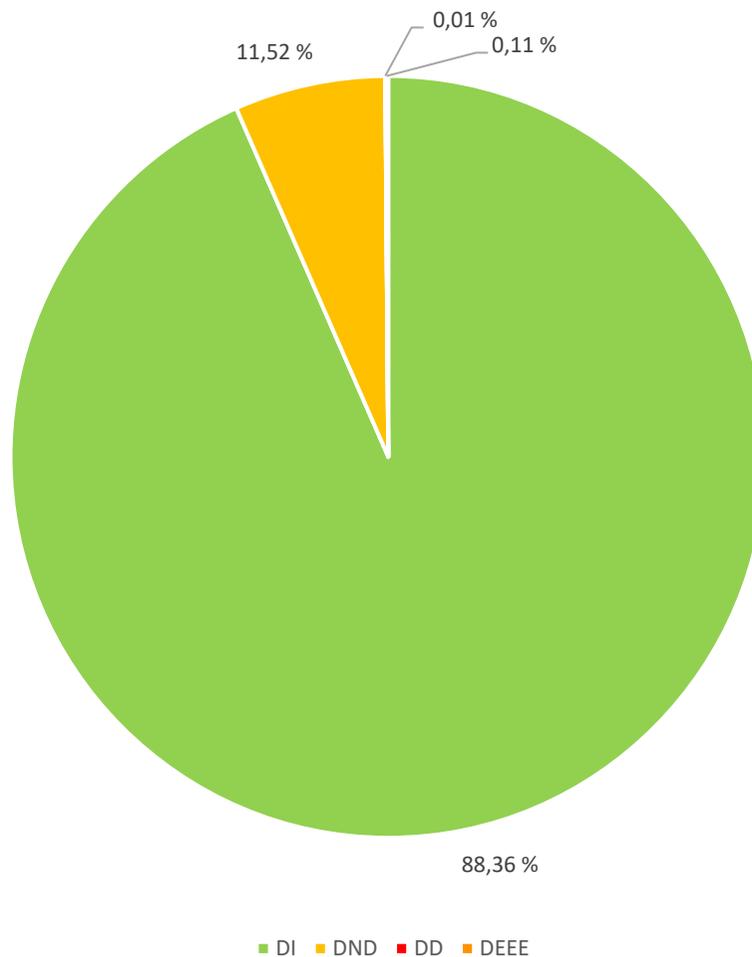
## 6 DECHETS

### 6.1 Nature et quantitatif et PEMD

Tableau 3 : Synthèse

		<b>STRUCTURE</b>	<b>SECOND ŒUVRE</b>	<b>RESEAUX</b>	<b>DECHETS RESIDUELS</b>	<b>DEEE</b>	<b>SOMME PAR MATERIAUX</b>	<b>TOTAUX</b>
DI	Béton	2790					2790	2800
	Céramique		2,6				2,6	
	Verre	7,3	0,1				7,4	
DND	Plâtre		101				101	365
	Bois		22,2				22,2	
	Menuiseries		13,1				13,1	
	Métaux	189	1,8	2,8			193,8	
	Rvt de sols - Plastique		7,3				7,3	
	Rvt de sols - Moquette		0,9				0,9	
	Plastique	0,2	0,3	0,4			0,9	
	Isolant laine		23				23	
	Complexe d'étanchéité	1					1	
	DND		1,4		0,1		1,5	
	DEEE	DEEE luminaire					0,11	
DEEE - 50 cm						0,0002	0,0002	
DEEE + 50 cm						3,6	3,6	
DD	DD							0,2
	Extincteurs				0,2		0,2	
<b>Total (t)</b>		2987,4	174,1	3,2	0,3	3,7	3169	3169

Répartition des matériaux par typologie



## 7 LOCALISATION DES FILIERES

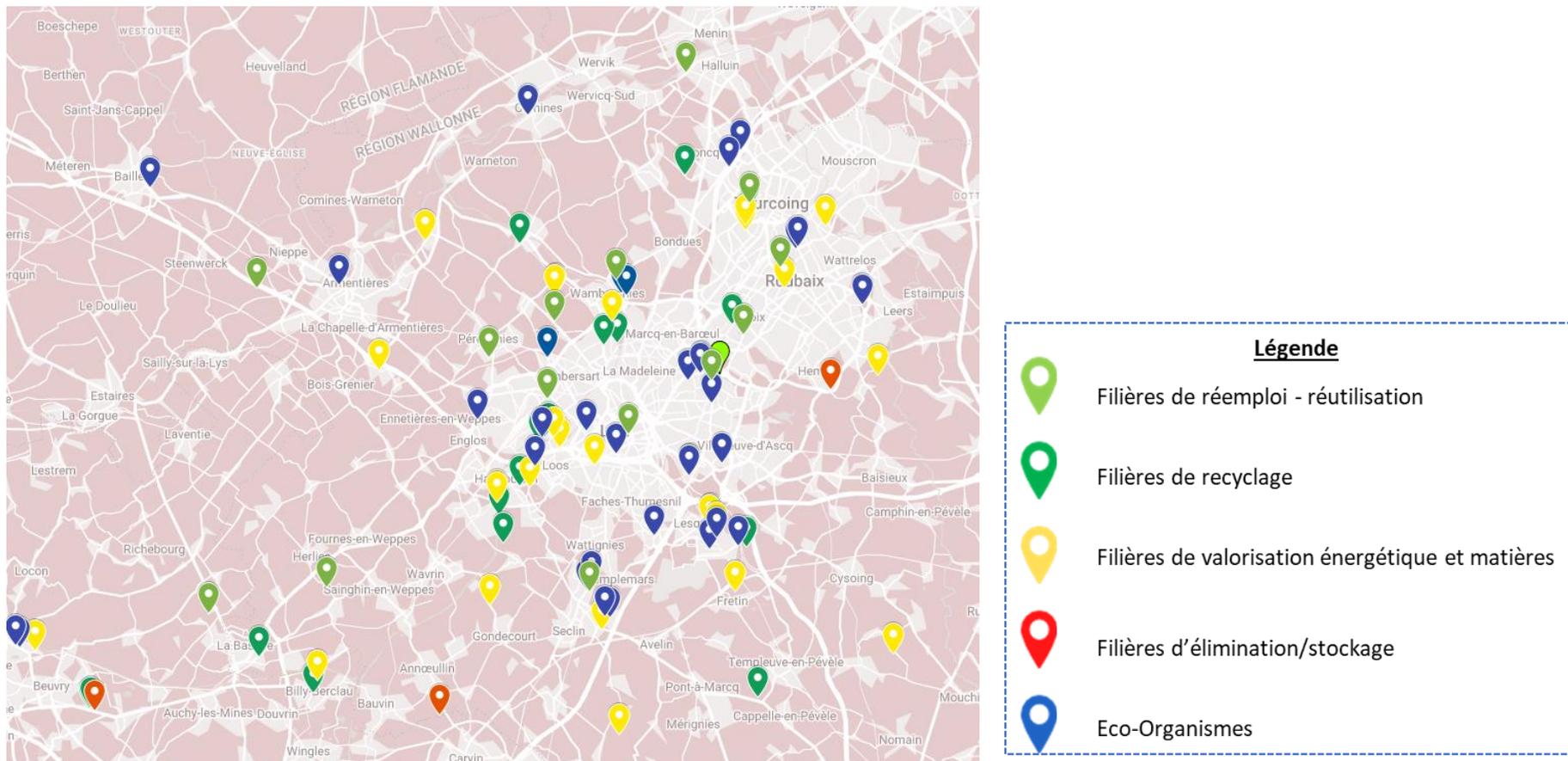


Figure 6 : Cartographie filières



ANAIK La Pilaterie - ADIM

Diagnostic PEMD

	<b>Nom du site</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>
<b>DI</b> <b>7.1</b>	STB Matériaux	Centre de recyclage	Port de Lille, 18ème rue du Port Fluvial, 59120 Loos
	RECYNOV	ISDI	60 r Gabriel Péri, 59320 Haubourdin
	La briqueterie du Nord	ISDI	Rue Vieille – 59160 Lomme
	Normat	ISDI	81 Bis Rue des Lostes – 59230 Haubourdin

	<b>Nom du site</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>
<b>DND (Métaux)</b> <b>7.2</b>	Galloo Lille	CR	6 Rue Paul Courtois, 59000 Lille
	Galloo Lomme	CR	214 Rue Victor Hugo, 59160 Lomme
	REFINAL INDUSTRIES	CR	2 Rue Pelouze, 59160 Lille

	<b>Nom du site</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>
<b>DND</b> <b>7.3</b>	Ecosystem - CEDEO	Lampes	103 rue de Condé, 59000 Lille
	RECYNOV	DND	60 rue Gabriel Péri, 59320 Haubourdin
	Groupe Vitamine T	DEEE	2 Boulevard Thomson, 59815 Lesquin
	Astradec - Hainaut Recyclage	Plâtre, PVC, gravats	Zone de la Renaissance, Rue Michel Ange, 59490 Somain

	<b>Nom du site</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>
<b>DD 7.4</b>	Baudelet Blaringhem	ISDND	Rue Prairie, 59173 Blaringhem
	Suez	CT	La Carrière, 62150 Hersin-Coupigny

	<b>Nom du site</b>	<b>Type</b>	<b>Adresse</b>
<b>DEEE 7.5</b>	Lumiver	D3E	108 avenue de la République, 59113 Seclin

## 8 ANNEXES

### 8.1 Reportage photographique





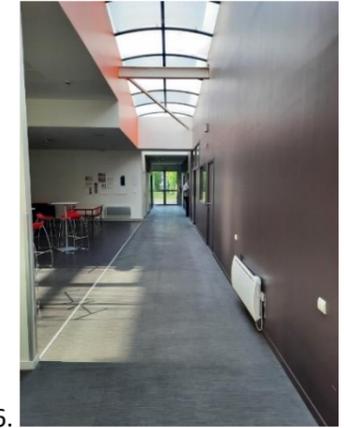
13.



14.



15.



16.



17.



18.



19.



20.



21.



22.



23.



24.



25.



26.



27.



28.



29.



30.



31.



32.



33.



34.



35.



36.



37.



38.



39.



40.



41.



42.



43.



44.



45.



46.



47.



48.

49.



50.



51.



52.



## 8.2 Grille d'inventaire

### 8.2.1 Structure

Tableau 4 : Éléments constituant la structure

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	QUANTITE											DESCRIPTION			GESTION DES FILIERES				
			Typologie	Code déchets	N° Photo	Total				Densité				matériaux	constitution	état sanitaire des matériaux	potentiel de recyclage	valorisation énergie	élimination	filière	
						niveau +1	niveau 0	Total	Unité (m <sup>2</sup> , ml,U)	volume (m <sup>3</sup> )	kg/m <sup>2</sup>	kg/U	t/m <sup>3</sup>								poids (t)
<b>MUR</b>																					
MU01	élévations parpaings	ADIM	DI	170101	27 28	-	2230	2230	m <sup>2</sup>	446	-	-	1,2	535	Béton	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
MU02	élévations béton cellulaire	ADIM	DI	170101	-	-	1575	1575	m <sup>2</sup>	315	-	-	1,1	346	Béton	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
MU03	paroi verre trempé (SAS entrée et salle d'exposition)	ADIM	DI	170202	38	-	35	35	m <sup>2</sup>	-	30	-	-	1,1	Verre	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
<b>PLANCHERS</b>																					
PL01	dalle béton	ADIM	DI	170101	40	-	5300	5300	m <sup>2</sup>	795	-	-	2,4	1908	Béton	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
<b>BARDAGE</b>																					
BA01	bardage métallique (bac acier et tôle ondulée)	ADIM	DND	170405	50 33	-	2070	2070	m <sup>2</sup>	-	10	-	-	20,7	Métaux	mono matériau	RAS	X	-	-	7.2
<b>CHARPENTE</b>																					
CH01	charpente acier	ADIM	DND	170405	42	-	3700	3700	m <sup>2</sup>	-	35	-	-	129	Métaux	mono matériau	RAS	X	-	-	7.2
<b>COUVERTURE</b>																					
CO01	toiture shed bac acier et tôle ondulée (bâtiment principal, quai de chargement et bureaux)	ADIM	DND	170405	3	-	3900	3900	m <sup>2</sup>	-	10	-	-	39	Métaux	mono matériau	RAS	X	-	-	7.2
CO02	dôme polycarbonate (SAS entrée et salle d'exposition)	ADIM	DND	170203	16	-	65	65	m <sup>2</sup>	-	2,5	-	-	0,2	Plastique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
CO03	shed versant vitré	ADIM	DI	170202	2	-	410	410	m <sup>2</sup>	-	15	-	-	6,2	Verre	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
<b>COMPLEXE ETANCHEITE TOITURE</b>																					
CE01	complexe bitume et isolant (salle de fitness et SAS entrée)	ADIM	DND	170904	-	-	100	100	m <sup>2</sup>	-	10	-	-	1	Complexe d'étanchéité	multi matériaux	RAS	-	-	X	7.3

## 8.2.2 Second Œuvre

Tableau 5 : Éléments constituant le second œuvre

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	Typologie			QUANTITE								DESCRIPTION			GESTION DES FILIERES				
						Total					Densité			matériaux	constitution	état sanitaire des matériaux	potentiel de recyclage	valorisation énergie	élimination	filière	
						niveau +1	niveau 0	Total	Unité (m <sup>2</sup> , ml, U)	volume (m <sup>3</sup> )	kg/m <sup>2</sup>	kg/U	t/m <sup>3</sup>								poids (t)
<b>PLAFOND SUSPENDU</b>																					
FP01	dalles de faux plafond (plâtre perforé)	ADIM	DND	170802	19	-	987	987	m <sup>2</sup>	-	9,5	-	-	9,4	Plâtre	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
<b>CLOISONS/DOUBLAGE</b>																					
C02	cloison modulaire en bois	ADIM	DND	170201	4	-	-	-	-	22,5	-	-	0,8	18	Bois	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
C03	cloison vitrée modulaire en aluminium	ADIM	DND	170904	7	-	110	110	m <sup>2</sup>	-	70	-	-	7,7	Menuiseries	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
<b>FENETRES</b>																					
FE02	ensemble vitré avec châssis aluminium (façades Nord et Ouest)	ADIM	DND	170904	24	-	-	-	-	-	-	-	-	4	Menuiseries	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
FE03	fenêtre PVC vantail simple 170 cm*130 cm (crèche façade Est)	ADIM	DND	170904	37	-	5	5	U	-	-	50	-	0,3	Menuiseries	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
FE04	fenêtre PVC vantail simple 100 cm*100 cm (1er étage façade Est)	ADIM	DND	170904	31	12	-	12	U	-	-	25	-	0,3	Menuiseries	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
FE05	fenêtre PVC vantail simple 150 cm*130 cm (bureaux façade Est)	ADIM	DND	170904	21	-	12	12	U	-	-	40	-	0,5	Menuiseries	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
FE06	baie vitrée (salle de fitness)	ADIM	DI	170202	-	-	5	5	m <sup>2</sup>	-	20	-	-	0,1	Verre	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
<b>ISOLANTS</b>																					
IS01	laine de verre 45 mm (en élévations)	ADIM	DND	170604	40	-	1600	1600	m <sup>2</sup>	-	5	-	-	8	Isolant laine	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
IS02	laine de verre 400 mm (en plafond)	ADIM	DND	170604	12	-	1500	1500	m <sup>2</sup>	600	-	-	0,025	15	Isolant laine	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
<b>PORTES</b>																					
PO01	porte bois	ADIM	DND	170201	10 11	-	-	-	-	2,5	-	-	0,8	2	Bois	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
PO02	porte métallique (220*110 cm)	ADIM	DND	170405	49	-	6	6	U	-	-	60	-	0,4	Métaux	mono matériau	RAS	X	-	-	7.2
PO03	porte verre (250*100 cm)	ADIM	DND	170904	8	-	5	5	U	-	-	50	-	0,3	Menuiseries	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
PO04	porte sectionnelle aluminium (quai de chargement)	ADIM	DND	170405	35	-	5	5	U	-	-	100	-	0,5	Métaux	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.2

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	QUANTITE											DESCRIPTION			GESTION DES FILIERES				
			Typologie	Code déchets	N° Photo	Total			Densité				matériaux	constitution	état sanitaire des matériaux	potentiel de recyclage	valorisation énergie	élimination	filière		
						niveau +1	niveau 0	Total	Unité (m²,ml,U)	volume (m³)	kg/m²	kg/U								t/m³	poids (t)
<b>EQUIPEMENTS SANITAIRES</b>																					
ES01	évier bac céramique	ADIM	DI	170103	45	-	6	6	U	-	-	10	-	0,1	Céramique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
ES03	WC céramique	ADIM	DI	170103	30	-	12	12	U	-	-	30	-	0,4	Céramique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
ES11	bac douche céramique (vestiaires uniquement)	ADIM	DI	170103	18	-	2	2	U	-	-	40	-	0,1	Céramique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
<b>REVETEMENTS SOL</b>																					
RV01	revêtement textile	ADIM	DND	170203	14	-	3200	3200	m²	-	2	-	-	6,4	Rvt de sols - Plastique	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
RV02	revêtement sol souple	ADIM	DND	170203	17 51	-	450	450	m²	-	2	-	-	0,9	Rvt de sols - Plastique	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
RV03	parquet stratifié (1er étage uniquement)	ADIM	DND	170201	29	45	-	45	m²	-	7	-	-	0,3	Bois	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
RV03	carrelage (1er étage uniquement)	ADIM	DI	170103	30	5	-	5	m²	-	20	-	-	0,1	Céramique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.1
RV05	moquette (salle informatique et bureaux annexes)	ADIM	DND	170904	20	-	200	200	m²	-	4,5	-	-	0,9	Rvt de sols - Moquette	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
<b>REVETEMENTS MURS</b>																					
RM01	plaque de plâtre (type BA10, BA13 et Placostil)	ADIM	DND	170802	43	-	800	800	m²	92	-	-	1	92	Plâtre	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
RM02	faïence (sanitaire)	ADIM	DI	170103	17 18	-	110	110	m²	-	17	-	-	1,9	Céramique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
<b>SERRURERIE</b>																					
SE02	escalier colimaçon acier et bois (entrée)	ADIM	DND	170904	15	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	DND	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
SE03	escalier avec garde-corps acier (salle de réunion)	ADIM	DND	170405	46	-	-	-	-	-	-	-	-	0,9	Métaux	mono matériau	RAS	X	-	-	7.2
<b>VOLETS ET STORES</b>																					
VO01	volets PVC	ADIM	DND	170203	50	12	17	29	-	-	-	10	-	0,3	Plastique	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.3
<b>AUTRES (spécifiques)</b>																					
AU01	terrasse en bois extérieure (zone détente)	ADIM	DND	170201	23	-	80	80	m²	2,4	-	-	0,8	1,9	Bois	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3

### 8.2.3 Réseaux

Tableau 6 : Éléments constituant les réseaux

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	QUANTITE											DESCRIPTION			GESTION DES FILIERES				
			Typologie	Code déchets	N° Photo	Total				Densité				matériaux	constitution	état sanitaire des matériaux	potentiel de recyclage	valorisation énergie	élimination	filière	
						niveau +1	niveau 0	Total	Unité (m <sup>2</sup> ,ml,U)	volume (m <sup>3</sup> )	kg/m <sup>2</sup>	kg/U	t/m <sup>3</sup>								poids (t)
	<b>DISTRIBUTION FLUIDES</b>																				
DF01	gaine de soufflage	ADIM	DND	170203	47 48	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	Plastique	mono matériau	RAS	X	-	-	7.3
	<b>CABLAGE</b>																				
CA01	câbles en mélange	ADIM	DND	170405	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,8	Métaux	mono matériau	RAS	X	-	-	7.2

## 8.2.4 Déchets résiduels

Tableau 7 : Liste des déchets résiduels

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	QUANTITE												DESCRIPTION			GESTION DES FILIERES					
			Typologie	Code déchets	N° Photo	Total				Densité				matériaux	constitution	état sanitaire des matériaux	potentiel de recyclage	valorisation énergie	élimination	filière			
						niveau +1	niveau 0	Total	Unité (m²,ml,U)	volume (m³)	kg/m²	kg/U	t/m³								poids (t)		
	<b>DECHETS DIVERS RESIDUELS NON DANGEREUX</b>																						
DND01	RIA	ADIM	DND	170904	10		2	2	U	-	-	40	-	0,08	DND	multi matériaux	RAS	X	-	-		7.3	
	<b>DECHETS DIVERS RESIDUELS DANGEREUX</b>																						
DD01	extincteur	ADIM	DD	1700903	6	-	17	17	u	-	-	12	-	0,2	Extincteurs	multi matériaux	RAS	X	-	-		7.4	

## 8.2.5 Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Tableau 8 : Liste des DEEE

Référence	DESIGNATION	Bâtiments/zone	QUANTITE											DESCRIPTION			GESTION DES FILIERES			
			Typologie	Code déchets	N° Photo	Total				Densité				matériaux	constitution	état sanitaire des matériaux	potentiel de recyclage	valorisation énergie	élimination	filière
						niveau 0	Total	Unité (m <sup>2</sup> ,ml,U)	volume (m <sup>3</sup> )	kg/m <sup>2</sup>	kg/U	t/m <sup>3</sup>	poids (t)							
<b>MATERIEL D'ECLAIRAGE</b>																				
ME01	BAES	ADIM	DEEE	200121	5	12	12	U	-	-	0,5	-	0,01	DEEE luminaire	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
ME02	néon double 2*80 W (espace entreprises)	ADIM	DEEE	200121	3	192	192	U	-	-	0,4	-	0,08	DEEE luminaire	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
ME03	réflecteur industriel 2*36 W (hangar)	ADIM	DEEE	200121	42	42	42	U	-	-	0,4	-	0,02	DEEE luminaire	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
<b>DISTRIBUTION DE L'ENERGIE</b>																				
DE01	armoire électrique	ADIM	DEEE	200136	28	-	-	-	-	-	-	-	0,7	DEEE + 50 cm	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
DE02	transformateur électrique	ADIM	DEEE	200136	27	-	-	-	-	-	-	-	1,6	DEEE + 50 cm	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
<b>VDI (Voix, Données, Images)</b>																				
VD01	Interphone	ADIM	DEEE	200136	1	1	1	-	-	-	0,2	-	0,0002	DEEE - 50 cm	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
<b>GENIE CLIMATIQUE (chauffage, climatisation, ventilation)</b>																				
GE01	aérotherme	ADIM	DEEE	200136	25	-	-	-	-	-	-	-	0,5	DEEE + 50 cm	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
GE02	groupe climatiseur	ADIM	DEEE	200136	26	-	-	-	-	-	-	-	0,7	DEEE + 50 cm	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5
GE03	panneau solaire	ADIM	DEEE	200136	52	3	3	U	-	-	20	-	0,06	DEEE + 50 cm	multi matériaux	RAS	X	-	-	7.5



ANAIK La Pilaterie - ADIM

Diagnostic PEMD



ANAIK La Pilaterie - ADIM

Diagnostic PEMD

Fait à Sars-et-Rosières,

Le 15/11/2023.